

**Le / La Référent.e**  
**Association 100 pour un toit**  
**Pays de Saint-Brieuc**

- Qu'est-ce qu'être référent 100 pour un toit ?

100 pour un toit Pays de Saint-Brieuc héberge des familles migrantes sans droits et sans toit et les accompagne dans leurs démarches quotidiennes jusqu'à leur régularisation. Deux volontaires de l'association sont désignés référents pour une famille jusqu'à leur prise d'autonomie. Les référents n'étant pas des professionnels, leur action repose sur leur bonne volonté et leur bienveillance.

La/le référent.e est une personne cooptée par le CA et à jour de sa cotisation. Elle assure en binôme la liaison entre la famille hébergée et l'Association 100pourunToit. Cette personne s'inscrit dans un groupe déjà constitué, ce qui permet à toutes et tous une formation collégiale et soutenante. Les membres du CA s'engagent à accompagner le bénévole, à être à l'écoute de ses difficultés éventuelles, à le soutenir dans son rôle. Le/la référent.e est issu.e en général du comité de soutien qui s'est constitué lors d'une mobilisation autour de la famille. Le/la référent.e n'est donc jamais seul.e et son rôle va évoluer au cours du temps en fonction des besoins de la famille et aussi de l'enrichissement collectif que chaque membre apporte en réunion de CA. C'est pourquoi il,elle s'engage à participer activement aux réunions du CA toutes les 3-4 semaines.

Le/la référent.e signe avec la famille le contrat d'engagements réciproques, renouvelable tous les six mois, ce qui est l'occasion de faire un bilan régulier avec la famille afin de faire le point sur les évolutions et les démarches en cours. Le contrat fixe les termes d'un engagement moral réciproque. Il devra être bien compris par la famille, à l'aide d'un.e interprète si besoin (ou d'un logiciel de traduction).

Le/ la référent.e s'engage :

- A rencontrer au moins une fois par mois la famille dans son logement pour échanger sur le vécu, les difficultés éventuelles et les aider à trouver des solutions
- A soutenir et orienter la famille dans ses démarches si nécessaire
- A favoriser son autonomie
- A veiller à ce que les engagements pris par la famille soient respectés :
  - . bonne intégration sociale
  - . apprentissage du français (essentiel pour l'obtention de papiers et/ou une promesse d'embauche)
  - . scolarisation des enfants
  - . participation financière quand la famille a un revenu
  - . démarches pour trouver des activités de bénévolat pour les adultes de la famille, ce qui participe à une meilleure intégration de la famille dans la société française.
- A informer la famille des services auxquels elle peut prétendre: cantine, bus, santé, loisirs...
- A responsabiliser la famille par rapport aux dépenses, notamment les charges (montée significative des charges en hiver) et en apportant un soutien éventuel dans le suivi budgétaire
- A informer la famille de sa responsabilité individuelle en cas de non-respect du droit français (exemple : conduite sans permis valide, sans assurance...)
- A travailler si besoin en collaboration avec les autres associations

-Les référents.es peuvent être amenés à aider à la rédaction et à la constitution du dossier de régularisation

Les référents peuvent accompagner les parents dans les démarches de scolarisation et dans le respect de l'obligation scolaire légale.

Les référents encouragent les sorties culturelles et/ou sportives des parents et des enfants

Les référent.e.s participent ou organisent l’emménagement dans le logement, donnent les informations utiles sur les codes et usages locaux, le tri des déchets, la consommation énergétique et les bonnes pratiques (de voisinage par exemple). Ils apportent un soutien dans le suivi budgétaire, les aléas du quotidien et évitent l’isolement de la famille. Dans le but de préparer la famille à sa propre gestion financière, les référents.es leur présenteront régulièrement le relevé des dépenses engagées par « 100pour1toit » pour leur logement. Ils sont également un appui dans la rédaction de courriers, de formulaires, la constitution de dossiers notamment le dossier de régularisation.

Quand la famille obtient un titre de séjour, les référents.es l'accompagnent vers son autonomie avant sa sortie du dispositif 100pour1toit afin qu'elle trouve un emploi, un logement et bénéficie de dispositifs sociaux le cas échéant.

La/le référent.e accepte :

- ✓ de respecter la plus grande confidentialité concernant les infos recueillies au sein de l'Association et des familles
- ✓ de respecter l'intimité et les choix de vie de la famille (dans la mesure où ils ne portent atteinte à personne)
- ✓ de tenir l'Association informée de tout événement important concernant la famille
- ✓ de respecter le règlement intérieur et les statuts de l'Association
- ✓ de participer aux réunions mensuelles de l'Association
- ✓ d'éviter de prêter de l'argent personnellement

**En résumé, la bonne posture du/de la référent.e est de trouver la juste mesure entre l'aide, l'accompagnement et la relation affective que l'on peut nouer avec la famille.**

**Conclusion :** Cet accompagnement comprend donc un suivi global et personnalisé qui tend à répondre aux besoins particuliers de la famille, offrant un espace d’écoute, d’informations, d’interface entre les différents intervenants pour aider à la réalisation des démarches. Il s’agit plus précisément du suivi administratif et juridique, de la socialisation, de l’apprentissage du français, du suivi médical, de la scolarité des enfants et de l’entraide scolaire éventuellement. Une partie de ces accompagnements peut être déléguée à d’autres associations ou à des institutions.